



Délai de livraison non conforme

Par **stephanie**, le **04/02/2008** à **23:02**

Bonjour, au mois de novembre 2007, j' ai commandé un meuble en laissant un chèque de 690 euros avec un délai de livraison le 9 Février 2008 maximum (inscrit sur le bon de livraison). Courant décembre j' ai reçu mon meuble mais non conforme à ce que nous avons commandé donc une partie est resté à la maison puisque il s' agit d'une bibliothèque et le reste en fabrication , il s' avère qu' il doit tout me changer pour que la couleur du bois soit dans la même teinte . Je reçois un courrier ce samedi en me confirmant que celui ci est arrivé au dépôt de livraison . Concernant la livraison il m' impose des jours ou je ne suis pas disponible car je travaille et donc retarde ma livraison au 19 février avec une certaine insolence ou effectivement j' ai du mal à comprendre la satisfaction du client puisqu' il s' en moque . J' aurai souhaité savoir par rapport au délai de livraison si je peux annuler la vente ou baisser le prix
En attente de votre réponse . Merci. Stéphanie